

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 26 juin 2015

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

6^{ème} **Commission** - N° CG-2015-6-6-1

Service consulté

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
A L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET
FORESTIERE
POUR LA REALISATION D'UNE ORTHOPHOTOGRAPHIE REGIONALE**

Résumé : Dans le cadre de la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL), les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Région Alsace et les services de l'Etat en région souhaitent réaliser une orthophotographie (vue aérienne) à l'échelle du territoire alsacien en partenariat avec l'Institut National de l'Information Géographique (IGN).

Cette opération est inscrite au Programme C214 /2014 - chapitre 204 - fonction 61 - nature - 204181 - code prog 2002 - service 009.

Il vous est proposé d'une part de déroger au règlement financier pour permettre le versement de la subvention en 2 fois et d'autre part d'approuver la convention de subventionnement avec l'IGN, ainsi que la participation financière du Département au projet à hauteur de 43 750 €.

L'objectif de ce rapport est de fixer les contours de la réalisation d'une orthophotographie aérienne (ou vue aérienne) à haute résolution sur le territoire alsacien en 2015, la propriété et les modalités de diffusion des produits en résultant, ainsi que le coût et le montage financier de l'opération.

Cette action est réalisée dans le cadre du partenariat de la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL), au sein duquel les 6 membres fondateurs que sont les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Région Alsace et les agglomérations de Strasbourg, Colmar et Mulhouse, se sont engagés à produire régulièrement des vues aériennes de grande qualité.

Ces modalités de programmation d'acquisition d'images aériennes ont ainsi été décrites dans une « Convention multi-partenariale de programmation pour la production d'orthophotographies aériennes sur le territoire alsacien de 2011 à 2021 » et validée en Commission Permanente le 15/04/2011 (rapport n°CP-2011-4-6-4).

Contexte

Les partenaires d'Infogeo68 et de CIGAL se dotent régulièrement d'une base de données constituée de prises de vue aériennes du territoire, destinées à être exploitées dans un système d'information géographique (SIG). Ce type de données constitue l'une des bases de travail les plus utilisées et les plus facilement exploitables en matière de gestion, de suivi et de développement des territoires.

Différentes versions disponibles en 1997-1998, 2002, 2007 et 2011-2012 ont ainsi été très largement exploitées par les services du Département et mises à disposition gratuitement auprès des acteurs publics équipés d'un SIG et à de très nombreux prestataires missionnés par les structures publiques.

Cette nouvelle opération présente la particularité d'associer, pour la première fois, les services de l'Etat en région et d'être mise en œuvre sous la forme d'un partenariat avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN).

En effet, le contrat d'objectifs de performance (COP) 2013-2016 entre l'Etat et l'IGN, signé par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, par le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et par le Directeur général de l'IGN, fixe notamment l'objectif de poursuivre la couverture du territoire par une ortho-image. Ce contrat précise également que "cette production sera assurée par cofinancement, coproduction ou échange de données avec les collectivités territoriales".

Cadre de la réalisation

L'IGN s'est ainsi rapproché des partenaires CIGAL et des services de l'Etat en région pour :

- leur proposer de réaliser une ortho-image sur l'ensemble de l'Alsace à partir d'une prise de vues aérienne 2015 ;
- leur demander de contribuer financièrement à cette opération.

Au vu de leurs objectifs convergents, l'IGN, les partenaires CIGAL financeurs et les services de l'Etat ont décidé de conclure une convention de partenariat (ci-jointe), ayant pour finalité de réaliser une ortho-image sur l'Alsace en 2015.

Sur le plan technique, les prises de vue auront une résolution de 20 cm et seront exploitables, comme pour les prises de vue réalisées en 2011, jusqu'à l'échelle du 1/2000^{ème}. Une image numérique infra rouge et un modèle numérique de surface seront également réalisés dans le cadre de cette opération.

Propriété et diffusion des produits résultants

Les produits issus de cette opération appartiendront à l'IGN. Cependant, ils sont placés sous licence libre Etalab (Open Data), ce qui permettra à tous les acteurs publics et privés d'en disposer et de les utiliser.

Ces conditions favorisent la réutilisation des données publiques et ont vocation à réaliser des économies d'échelle. La vue aérienne sera diffusée et accessible via InfoGeo68 et la plateforme CIGAL.

Coût et montage financier

Le coût du projet est évalué à 434 543 € HT. Les partenaires financeurs (Région Alsace et Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) apportent un soutien de 175 000 € HT sous forme d'une subvention forfaitaire à l'IGN.

Le plan de financement se présente comme suit :

Département du Haut-Rhin	25 % de 175 000 €,	soit 43 750 €
Département du Bas-Rhin	25 % de 175 000 €,	soit 43 750 €
Préfecture de la Région Alsace	25 % de 175 000 €,	soit 43 750 €
Région Alsace	25 % de 175 000 €,	soit 43 750 €.

Une déduction éventuelle pourra être faite si le projet bénéficie d'une subvention FEDER prévue à hauteur de 30 %. Le montant de l'aide apportée par le Département du Haut-Rhin et tous les autres partenaires diminuera d'autant, ramenant l'aide à un montant de 30 625 € pour chacun.

A ce jour, la subvention potentiellement importante du FEDER n'étant pas encore connue et pouvant baisser la part d'aide allouée à l'IGN de manière conséquente, il est prévu que la contribution du Département du Haut-Rhin se fasse en deux versements : 50 % en 2015 et le solde en 2016, à l'issue du projet et sur présentation des états de dépenses. Ce versement en 2 fois est préférable pour éviter un trop-perçu à destination de l'IGN (en cas de participation du FEDER). Pour cette raison, il est prévu de déroger au règlement financier.

Au regard des éléments précédents, je vous propose :

- de déroger au règlement financier pour permettre le versement en 2 fois de la subvention allouée à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),
- d'approuver la convention de subventionnement entre l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Région Alsace et la Préfecture de Région Alsace dont le projet figure en annexe, et définissant :
 - les modalités de réalisation du programme «orthophotographie 2015» par l'IGN ;
 - les modalités selon lesquelles les partenaires apportent un concours financier et leur soutien au programme ;
 - les droits de propriété et de licence attachés à l'exploitation et à la diffusion des données ;et de m'autoriser à la signer ;
- d'approuver la participation financière du Département du Haut-Rhin au projet d'acquisition d'une orthophotographie 2015, en partenariat avec le Département du Bas-Rhin, la Région Alsace et la Préfecture de Région Alsace à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), à hauteur de 25 % du montant restant à subventionner par les partenaires et d'engager les crédits maximum de 43 750 € qui seront prélevés sur le Programme C214 /2014 - chapitre 204 - fonction 61 - nature 204181 - code prog 2002 - service 009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN